



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Date de convocation :

23/11/2018

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Denis OLIVE (à Claude AYMERICH), Cécile LAVALL (à Claudie SERRE), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Sylvia OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Philippe PIQUÉ (à William BURGHOFFER) pour voter en leur nom.

Étaient absents : Mmes Céline SALGUERO et Fatiha TAHARASTE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/69 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Suite au départ en retraite d'un agent de Police Municipale, Mr Sylvain DEL PINO, il y a nécessité de procéder à son remplacement.

Suite à l'offre d'emploi proposée et aux demandes reçues, un agent de grade équivalent, actuellement en poste à la Police Municipale de Perpignan a été retenu.

Dans un premier temps il lui a été proposé d'intégrer notre service de Police Municipale par une mise à disposition pour une période de 3 mois.

Après accord de l'intéressé et de la Ville de Perpignan, une convention fixant la durée et les conditions de cette mise à disposition va être signée avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Perpignan et la Ville d'Ille-sur-Tet (3 mois).
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 29 novembre 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER